

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRETE
relatif à la décision de programmation d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999,

Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 modifié établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,

Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 modifié relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER),

Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 instituant une Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens,

Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE, modifié par le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011,

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale,

Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013,

Vu la décision *C(2014)1806 final* du 31 mars 2014 de la Commission européenne modifiant la décision *C(2007)4549* portant adoption du programme opérationnel plurirégional Loire (CCI 2007FR162PO 024) ci-après dénommé « programme opérationnel »,

Vu l'approbation du document de mise en œuvre par le Comité de suivi du 7 décembre 2007, et l'approbation, de la consultation du Comité de suivi du 25 septembre 2015, de sa version modifiée,

Vu l'avis du comité plurirégional de programmation réuni le 16 octobre 2015,

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 16 octobre 2015, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 1 font l'objet d'une décision de programmation.

ARTICLE 2 : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 16 octobre 2015, la demande de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 2 fait l'objet d'une décision de modification.

ARTICLE 3 : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 16 octobre 2015, la demande de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 3 fait l'objet d'une décision de réajustement avant archivage.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2015.

Pour le Préfet de région
et par délégation,
le Secrétaire général pour
les affaires régionales,
Signé : Claude FLEUTIAUX.

Arrêté n° 15.187 enregistré le 19 novembre 2015.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

◇ un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;

◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

Annexe 1 à l'arrêté de programmation 15.187 du 18/11/2015

Dossier programmé

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 3 - 31	SGAR de bassin	40327	Valorisation touristique du patrimoine industriel du barrage de Villerest // Etablissement Public Loire	101 477,60	50 738,80	50,00%					50 738,80	50,00%							-		-	0,00%
TOTAL DE LA PROGRAMMATION				101 477,60	50 738,80	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	50 738,80	50,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%

Annexe 2 à l'arrêté de programmation N°15.187 du 18/11/2015

Dossiers modifiés

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 2 - 22	EPL	37202	AGES (Ancient Géomorphological EvolutionS) Evolutions géomorphologiques anciennes de l'hydrosystème ligérien // Centre National de la Recherche Scientifique - Ile de France Ouest et Nord	602 586,68	289 271,75	48,01%		0,00%	10 000,00	1,66%	21 356,56	3,54%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	281 958,37	46,79%
Axe 4 -	PREFECTURE DU LOIRET	39707	Actions de communications grand public -années 2014 et 2015 // SGAR	33 000,00	33 000,00	100,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%
TOTAL DE LA PROGRAMMATION				635 586,68	322 271,75	50,70%	-	0,00%	10 000,00	1,57%	21 356,56	3,36%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	281 958,37	44,36%

Annexe 3 à l'arrêté de programmation N° 15.187 du 18/11/2015

Dossiers réajustés

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 2 - 21	EPL	31596	Mission d'observation et de communication du GIP Loire Estuaire - Année 2008 // GIP Loire- Estuaire	583 040,65	252 606,21	43,33%	98 776,60	16,94%	90 718,12	15,56%		0,00%	22 616,56	3,88%	22 616,56	3,88%	51 683,55	8,86%	22 607,77	3,88%	21 415,28	3,67%
Axe 1 - 11	DREAL CENTRE	34158	Etude des vals amont de Loire moyenne du bec d'Allier à Belleville-sur-Loire/Neuvy-sur-Loire // Etablissement Public Loire	485 318,35	193 559,01	39,88%	145 595,50	30,00%		0,00%	-	0,00%	73 081,92	15,06%	73 081,92	15,06%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL CENTRE	34159	Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir // Etablissement Public Loire	193 121,37	76 680,21	39,71%	57 936,41	30,00%		0,00%	-	0,00%	58 504,75	30,29%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	37773	Action d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents - 2012 // Etablissement Public Loire	29 165,43	11 666,17	40,00%	6 999,70	24,00%		0,00%	10 499,56	36,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	37774	Action d'appui à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents // Etablissement Public Loire	190 532,23	76 212,89	40,00%	45 727,74	24,00%		0,00%	68 591,60	36,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	37776	Animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents - 2012 // Etablissement Public Loire	52 307,61	20 923,04	40,00%	12 553,83	24,00%		0,00%	18 830,74	36,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	37777	Appui technique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour les communes du bassin de la Loire - 2012 // Etablissement Public Loire	93 582,41	37 432,96	40,00%	22 459,78	24,00%		0,00%	33 689,67	36,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38481	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise L'HAIR CHIC // L'HAIR CHIC COIFFURE	23 567,00	11 783,50	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	11 783,50	50,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38945	Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire - Animation des Chambres d'Agricultures (2013) // Chambre d'Agriculture de Loir et Cher	1 638,14	819,07	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	819,07	50,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38946	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise Le Mirage - Bar-glacier, minigolf, location de pédalos // FORESTIER Damien	70 050,00	35 025,00	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	35 025,00	50,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38948	Mise en place de mesures visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise LES TERRASSES DE VICHY - Débit de boissons // LES TERRASSES DE VICHY	125 490,00	62 745,00	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	62 745,00	50,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38952	Mise en place de mesures visant à la réduction du risque inondations dans l'entreprise Restaurant LA CLOSERIE DES ROSES // LA CLOSERIE DES ROSES	12 949,83	6 474,86	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	3 885,00	30,00%		0,00%		0,00%		0,00%	2 589,97	20,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	38963	Mobilisation d'une task force temporaire - 2013 // Etablissement Public Loire	265 773,52	132 886,75	50,00%	66 443,38	25,00%		0,00%	66 443,39	25,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	0,00	0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	38986	Animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents - année 2013 // Etablissement Public Loire	34 162,05	13 664,82	40,00%		0,00%		0,00%	20 497,23	60,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	38987	Action d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents - Année 2013 // Etablissement Public Loire	59 461,00	23 784,40	40,00%		0,00%		0,00%	35 676,60	60,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 11	DREAL de bassin	39043	Action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne // Etablissement Public Loire	74 208,84	29 010,65	39,09%		0,00%		0,00%	18 483,00	24,91%	13 357,59	18,00%	13 357,60	18,00%		0,00%		0,00%		0,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	39679	Réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise SAS AUNAUDIS (Supermarché U) // SAS AUNAUDIS (SUPER U Sandillon)	6 370,72	3 185,26	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	1 911,22	30,00%		0,00%		0,00%		0,00%	1 274,24	20,00%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	39751	Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise VIVA - THABAULT Roland // THABAULT Roland	5 385,00	2 692,00	49,99%		0,00%		0,00%		0,00%	1 958,00	36,36%		0,00%		0,00%		0,00%	735,00	13,65%

Mesure	Instructeur	N° presage	Libellé de l'opération / Bénéficiaire	Coût total programmé	UE	%	ETAT	%	AELB	%	EPL	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	AUTRE PUBLIC	%	FONDS PRIVES	%	Autofinancement	%
Axe 1 - 12	DREAL de bassin	39875	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise EUROSIT // EUROSIT SA	76 026,69	38 013,35	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	38 013,34	50,00%
TOTAL DE LA PROGRAMMATION				2 382 150,84	1 029 165,15	43,20%	456 492,94	19,16%	90 718,12	3,81%	272 711,79	11,45%	175 315,04	7,36%	109 056,08	4,58%	51 683,55	2,17%	22 607,77	0,95%	174 400,40	7,32%